

## Fonction publique mode d'emploi ...

On y entre par concours, cela tout le monde le sait, mais ce qui est moins connu, c'est que l'on peut y entrer également comme contractuel et passer le concours par la suite tout en étant en fonction afin d'être titularisé, à condition de ne pas avoir ni dépassé la limite d'âge, ni avoir un casier judiciaire incompatible avec la fonction visée, et posséder la nationalité française. Les non-titulaires ou contractuels sont 30% à exercer dans les collectivités territoriales et 20% dans la fonction publique d'État ; ceux-ci sont en général embauchés pour des contrats de un ou trois ans renouvelés si besoin est, soit pour des remplacements soit pour un surcroît de travail d'une part, et d'autre part pour compenser des carences en compétences hautement techniques au sein de la fonction publique ; c'est le cas des contractuels de catégorie A (d'encadrement sup.). Il existe par ailleurs les contrats à titre précaire tels que CES, emplois-jeunes ... Il faut par contre savoir que les contrats ne sont pas renouvelés indéfiniment, l'objectif étant la titularisation sur concours interne (la personne étant en fonction) dans la limite de 3 tentatives. Et il n'est pas rare de voir un contractuel échouer pour la troisième fois au concours et être par conséquent remercié après de bons et loyaux services. **La fonction publique territoriale** présente la particularité de proposer 50 000 possibilités d'embauches (OPHLM, SEM, centres de gestion, centres communaux d'action sociale, conseils régionaux ...) à la différence de la **fonction publique d'État** (les ministères) qui ne propose qu'un employeur, l'État. Précisons aussi que même reçu à un concours, on peut très bien se voir refuser une attribution, faute de poste ; on est alors placé sur liste d'attente. La liste des postes et leur nombre est publiée au Journal Officiel et le CNFPT publie un calendrier prévisionnel sur trois ans des concours organisés suivant la même périodicité. Pour préparer son concours il existe deux formules, soit se former à distance (CNED par ex.), soit intégrer une école préparatoire, pour les postes d'encadrement, il s'agit entre autre de Sciences Po, l'Ena, EIVP (Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris), les Ipag (Instituts de Préparation à l'Adm. Gale). Ne pas confondre décentralisation qui transfère des compétences de l'État aux collectivités territoriales, et déconcentration qui permet une meilleure répartition géographique des services de l'État comme les DDE, les commissariats et les ambassades.

**Les pistes d'emplois dans la fonction publique :** les centres de gestion départementaux ouvrent en permanence une bourse de l'emploi de même qu'au CNFPT. La presse spécialisée (type Gazette des Communes, mensuel territorial du CNFPT, l'Actualité Sociale Hebdomadaire) et les serveurs offrent de nombreuses annonces.



«A défaut de moutons, on pourra peut être compter les fonctionnaires ... »

**La fonction publique internationale** attire chaque année 500 français qui peuvent être intégrés au sein de près de 140 organisations internationales (Nations Unies, Unesco, FAO...). Les postes requièrent entre autres, une formation de haut niveau et la pratique de plusieurs langues. Mieux vaut se concentrer sur les organisations offrant des CDD pour multiplier ses chances.

**La fonction publique européenne** présente à peu près le même pré-requis mais à tous échelons. Les avis de concours sont publiés au JOCE (Journal Officiel de la CE) pour intégrer le Conseil eur., le Comité des Régions, le Conseil de l'Eur., des Ministres, la Banque Centrale Eur., la Commission, la cour des comptes, de justice et le Comité économique et social. A noter : La Commission européenne recrute jusqu'en juin 2002 pour la recherche & développement.

... les autres organismes publics et para-publics.

**L'armée** se professionnalise largement. L'armée de terre, de l'air, la marine et la gendarmerie recrutent 30 000 personnes /an afin de pourvoir pas moins de 400 métiers différents, depuis l'entretien, en passant par les techniciens dans de nombreux domaines, à l'administration. Les conditions requises pour avoir accès aux épreuves de sélection diffèrent d'une armée à l'autre. De même que dans la fonction territoriale et publique, les armées engagent des contractuels qui peuvent être par contre en CDI aux mêmes indices que les fonctionnaires. Les Ingénieurs, cadres et technico-commerciaux sont employés à la Dion Gale pour l'armement.

**La fonction publique hospitalière** gère elle-même ses concours et recrutements de contractuels. Elle représente plus de 150 métiers qui recouvrent outre l'ensemble de la profession médicale, les intervenants au niveau restauration, maintenance des matériels, de l'informatique, de la construction, de l'administratif ...

**La ville de Paris** emploie 40 000 fonctionnaires qui bénéficie d'un statut hybride entre fonction publique territoriale et d'État, s'ils sont titulaires ; elle embauche également sur contrat, et organise elle-même ses concours. Autre

particularité, la ville de Paris est la seule municipalité à employer ses propres enseignants du fait qu'elle soit à la fois département et commune. Pour y exercer dans le domaine scientifique au niveau A, l'EIVP l'École des Ingénieurs de la Ville de Paris prépare chaque année 6000 candidats pour une trentaine de postes offerts. La limite d'âge pour se présenter au concours est de 30 ans.

**Les organismes publics** font partie du secteur para-public. Ils recrutent jusqu'à 50 000 agents par an et font travailler environ 1, 6 million de personnes. Ils se répartissent en 4 catégories : les établissements publics à caractère industriel et commercial (CEA, ONF, CNES, l'Opéra de Paris ...), les établissements publics d'Etat (EPA, ANPE, Caisse des Dépôts et Consignations, CNAM, Météo France ...), les établissements publics à caractère scientifique et technique (CNRS, Inserm, Inra ...) et les établissements publics scientifiques, culturels et professionnels qui réunissent toutes les Universités. Les organismes publics recrutent sur concours.



«L'armée embauche tout aussi civilement que militairement à tous niveaux de compétences ».

**Les entreprises publiques** où travaillent plus d'un million de personnes, par exemple EDF-GDF, RATP, France2, France 3 ...°recrutent de la même manière que dans le privé. A noter : La Poste et France Télécom ont un statut à part, d'établissement autonome de droit public pour la première, SA pour la seconde, et recrutent toutes deux des fonctionnaires et des salariés sous contrat.

**Les concours des 2 assemblées parlementaires** sont les moins connus. Elles recrutent pourtant à tous niveaux, de l'agent d'entretien à l'administrateur assistant un député ou sénateur, ces agents dits de « l'Etat » sont au nombre de 1279 et ont un statut propre à chacune des deux assemblées.

## Contacts utiles

Lien vers abcdaire des contacts utiles par secteur.